



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 4 MAI 2015

Présidence : Monsieur Stéphane Sudan, Syndic

Présences : 53 personnes, dont 51 citoyennes et citoyens actifs ; majorité absolue 26

Scrutateurs : Mesdames Myriam Scherly et Laurette Corboz, ainsi que Messieurs Nicolas Sudan et Benoît Allemann

Monsieur Stéphane Sudan, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes. Le sujet principal de cette Assemblée est l'approbation des comptes 2014 du Foyer « La Rose des Vents » et de la Commune de Broc.

Madame Anette Leuzinger, Secrétaire communale, rédigera le procès-verbal. De plus, en vertu de l'article 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes, la présente séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

Monsieur le Syndic ajoute que toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de Madame Anette Leuzinger et de Madame Priska Rauber, représentante de la presse pour le journal La Gruyère.

CONVOCAATION - TRACTANDA

Monsieur le Syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 17 du 24 avril 2015, une convocation adressée par un tous ménages et un avis aux piliers publics.

Les tractanda sont les suivants :

1. **Procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2014** – Approbation (ne sera pas lu étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 01/2015 et sur le site Internet www.broc.ch); il est également à disposition auprès du Secrétariat communal
2. **Comptes 2014** – Présentation, rapports de la Commission financière et des Organes de révision, approbation
 - 2.1. Foyer « La Rose des Vents
 - 2.2. Commune de Broc
3. **Planification financière 2015/2019** – Présentation et rapport de la Commission financière
4. **Divers**

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour ne soulevant aucune question, la séance aura lieu selon les tractanda proposés et acceptés.

1. PROCES-VERBAL

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2014 ne sera pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 01/2015 ; il est en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, conformément à l'article 13 RE, et aussi publié sur le site Internet communal, www.broc.ch.



Son contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité. Des remerciements vont à son auteure, la Secrétaire communale, pour sa rédaction.

2. COMPTES 2014 : PRESENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE ET DES ORGANES DE REVISION, APPROBATION

2.1. FOYER « LA ROSE DES VENTS »

Grâce à une gestion attentive de la part de la Direction de l'établissement et de la Commission de Direction, grâce également à une bonne assise financière, Monsieur le Syndic relève que les comptes de notre Foyer bouclent l'exercice 2014 en présentant un résultat équilibré. Ce résultat a notamment été déterminé en prenant en considération divers critères de prudence en matière d'évaluation des actifs et d'engagements futurs

Il invite Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, à présenter les détails de ces comptes.

En matière de **Soins**, la totalité des charges salariales et sociales du personnel soignant, Fr. 3'279'000.- en 2014, est financée par la LAMal et les taxes couvrant les frais d'accompagnement. La diminution de ces charges, comparées notamment à 2013, est à mettre en relation avec la variation des degrés de dépendance des résidents, dépendance qui s'est révélée moins élevée en 2014 qu'en 2013. Cette baisse a ainsi entraîné de facto une diminution de dotation. En outre, il a été engagé en 2014 du personnel en début de carrière, avec une rémunération située dans des paliers inférieurs.

Pour ce qui est du secteur **Socio-hôtelier** (surplus recettes de Fr. 12'000), les taxes d'hébergement en 2014 correspondent à 15'844.- journées à Fr. 103.-. Le produit de ces taxes, Fr. 1'632'000.- en 2014, est au même niveau que celui de 2013. Quant à l'ensemble des salaires, pour un effectif de quelque 13 personnes, la progression entre 2013 et 2014 n'est que d'à peine 0,4 %. L'ensemble des charges, elles, progressent dans une mesure identique, soit 0,5 % durant la même période, augmentation plus faible que ne le prévoyait le budget correspondant.

Quant au **Financement** (bénéficiaire en 2014 à hauteur de Fr. 63'000.-), il a été facturé aux Communes en 2014 Fr. 17.55 par jour et par résident (Fr. 16.70 pour les personnes venant d'un autre district); la somme totale à charge des Communes pour 2014 s'élève à Fr. 279'000.-, dont Fr. 134'000.- représentant la part de la Commune de Broc, 48 % des résidents étant domiciliés à Broc au moment de leur hébergement. Le montant quotidien facturable va passer de Fr. 17.55 en 2014 à Fr. 12.15 en 2015. Cette diminution est due à un changement de système de calcul valable à partir de cette année 2015, calcul uniformisé désormais au niveau cantonal, et basé sur une comptabilité des investissements. Cette approche peut être considérée comme économiquement plus juste, avec une garantie de constance dans la méthode d'évaluation pour les années futures. On doit dès lors malheureusement s'attendre à une diminution globale de facturation en 2015, de l'ordre de Fr. 85'000.-.

Les **Résultats résumés** mettent en évidence un résultat intermédiaire bénéficiaire de Fr. 75'113.-, toutes charges incluses, résultat permettant de créer des réserves. Ces dernières sont destinées à prendre en charge des coûts programmés en 2015. La diminution de facturation en 2015 des frais financiers aura une incidence négative importante sur les résultats futurs.



En ce qui concerne les **Chiffres clés**, le 80.8 % des coûts viennent des charges salariales et sociales, proportion relativement identique en comparaison au budget et à l'année précédente. On constate en outre que les charges précitées se montent pour 2014 à Fr. 8'441.- par mois et par résident ; la diminution par rapport aux années précédentes a été commentée dans la présentation du secteur des Soins. Cette diminution est confirmée dans l'effectif du personnel à fin 2014, passant de 37.8 Unités Plein Temps à fin 2013 à 35.1 au 31 décembre 2014.

L'analyse du **Bilan** révèle une situation très saine et bien équilibrée. On peut remarquer, par exemple, que l'immeuble est valorisé à Fr. 637'000.- à fin 2014 alors que l'évaluation de l'Assurance Incendie (indicative) se monte à Fr. 8'749'000.-. Pour ce qui est des fonds propres ils se situent à environ 50 % du total du passif, sans considérer l'existence de plus de Fr. 400'000.- de réserves et provisions. Quant aux disponibilités, Fr. 895'000.-, elles incluent un acompte important versé à fin décembre de la part du Service de la Prévoyance Sociale (SPS) ; ces disponibilités ont été par ailleurs réduites au début 2015 par divers engagements financiers

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Syndic invite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ces comptes 2014, sur la base du rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Ruffieux SA) et propose à l'Assemblée de les accepter.

Soumis au vote, les comptes 2014 du Foyer « La Rose des Vents » présentant un excédent de recettes de Fr. 1'113.- sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

2.2. COMMUNE DE BROC

Monsieur le Syndic constate que l'exercice comptable 2014 se solde par un résultat très positif, grâce auquel il a été possible de constituer des réserves importantes, voire nécessaires, en vue de projets futurs et de divers engagements attendus. Cette situation a évolué favorablement en particulier grâce à des ventes immobilières, à des recettes fiscales meilleures que prévues et à une gestion soucieuse de constamment respecter le cadre budgétaire. Cette évolution ne doit toutefois pas faire oublier que les perspectives financières à venir vont charger de plus en plus le ménage communal.

Il invite Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, à présenter les détails de ces comptes.

Les **Revenus** (totalisant Fr. 11'319'000.- pour 2014) présentent le volume des mouvements financiers, dont ceux des impôts et taxes à hauteur de 85 % du total des recettes courantes. Ils révèlent en outre l'importance de l'apport favorable de la péréquation intercommunale, celle-ci s'élevant à Fr. 556'000.- en 2014, en augmentation de quelque Fr.44'000.- par rapport à 2013.

Les **Charges**, quant à elles, totalisent un montant global pour 2014 de Fr.9'043'000.- ; le tableau présenté laisse apparaître le poids des charges de structure, 80 % pour 2014. Celles-ci sont en augmentation de Fr. 557'000.- par rapport à 2013.

Pour ce qui est des **Salaires et charges sociales**, soit Fr. 1'380'000.- en 2014, le maintien au niveau des coûts antérieurs vient notamment de l'effet des *Mesures structurelles* prises par l'Etat de Fribourg (contribution de solidarité, pas d'indexation, changement de palier repoussé au 1er juillet 2015), les rémunérations du personnel communal se basant en principe sur les directives cantonales. Par rapport à 2010, soit cinq ans auparavant, cette charge n'a augmenté que de 5 %.



L'ensemble des **Charges liées** s'élève à Fr. 4'826'000.- en 2014. Celles-ci progressent de 11 % comparées à celles de 2013, absorbant le 88 % du produit de l'impôt direct des personnes physiques. Ainsi, la progression de l'impôt des personnes physiques est entièrement phagocytée par cette augmentation. En décembre dernier, lors de l'approbation du Budget 2015, il était constaté que le taux d'évolution des charges liées cantonales et intercommunales était de 142.4 % en l'espace de 10 ans, alors que pour la même période, l'impôt sur les personnes physiques se situait à 105,9 %, seulement. Une telle dichotomie, qui ne saurait être stoppée, est de nature à fragiliser les finances communales.

Les **Charges liées cantonales** se montent à Fr. 2'774'000.- en 2014. L'augmentation par rapport à 2013 est de près de 6 %, augmentation généralisée dans la quasi-totalité des rubriques.

Tout comme les précédentes, les **Charges liées des Associations de Communes** progressent également mais dans une mesure plus importante, de Fr. 1'464'000.- en 2013 à Fr. 1'678'000.- en 2014, soit une augmentation de 15 %. Ce qui est principalement à relever, c'est l'accroissement des coûts du Réseau Santé et Social (aides et soins à domicile, indemnités forfaitaires et, surtout, les aides financières). Durant la période précitée, cette progression de l'ensemble des trois secteurs se situe à 19 %. La prise en charge des frais financiers des EMS a crû de 29 % et celle du Service des curatelles, toutefois sur une somme relativement faible, de 67 %, phénomène qui devrait cependant se stabiliser, l'installation de ce service à Broc est en cours de consolidation. Le Budget 2015, quant à lui, prévoit un coût de Fr. 80'000.-.

Quant au **Charges diverses « engagées »**, pour Fr. 374'000.- en 2015, elles n'appellent pas de commentaires particuliers ; l'augmentation par rapport à 2013 se répartit sur plusieurs rubriques. Elles incorporent un transfert d'une somme aux investisseurs pour des abris publics, transfert neutralisé par une réserve, donc sans effet sur le résultat final.

Dès 2014, les charges et produits d'exploitation de la **Piscine** sont pris en compte par l'Association *Sports en Gruyère*, en vue d'une répartition globale entre toutes les Communes du district. Le coût brut d'exploitation 2014 s'est élevé à Fr. 131'000.-. La répartition de celui-ci, dans le cadre de cette Association, engendre une perte finale à charge de la Commune de Broc à hauteur de Fr. 90'000.-.

Pour ce qui est du coût de l'**Edilité**, Fr. 593'000.- en 2014, il varie par rapport à 2013 principalement pour différentes raisons : renvoi d'une partie de l'entretien des routes et trottoirs, fin de l'étape en 2014 de la mise à niveau de l'éclairage public, réduction des frais d'entretien des véhicules, effet de remplacements. La somme précitée englobe, pour Fr. 50'000.-, le coût budgétisé pour une étude de mise en place d'un giratoire dans le secteur Rue du Prieuré / Route des Marches. D'une manière générale, la charge 2014 correspond toutefois à celle prévue dans le cadre du Budget.

En matière d'**Approvisionnement en eau**, les comptes 2014 vont permettre une attribution nette de Fr. 58'000.- à la réserve, celle-ci s'élevant à Fr. 379'000.- à la fin de l'année 2014.

Concernant l'**Epuration des eaux**, le résultat bénéficiaire 2014, Fr. 90'000.-, est porté en augmentation de la réserve, cette dernière va désormais totaliser Fr. 514'000.- au 31 décembre 2014.

La **Gestion des déchets** enregistre une perte de Fr. 52'000.-, soit 18 % des recettes, dans les mêmes proportions que les années précédentes. L'accroissement de la population devrait générer une augmentation des taxes, augmentation qu'il est difficile d'estimer à l'heure actuelle.

L'exploitation des **Forêts** se trouve être équilibrée en 2014, grâce notamment à des subventions cantonales supérieures à celles budgétisées. A propos de ces dernières, il est toujours difficile de prévoir de façon anticipée les travaux pouvant être dédommés par ces subventions.



Quant aux **Impôts**, le produit brut global de Fr. 7'409'000.- progresse de 5 % en 2014 par rapport à 2013. Pour ce qui est des impôts ordinaires - ceux servant de base pour calculer l'Indice de Potentiel Fiscal (IPF) dans le cadre de la péréquation intercommunale - une augmentation importante de l'impôt se rapportant aux personnes physiques est constatée. Certes, un accroissement de tels revenus, à mettre en relation avec le développement des constructions, est normalement attendu. Dans notre analyse 2014, cette progression vient aussi de rattrapages émanant d'années antérieures. La venue d'un nouveau contribuable, considérant le temps s'écoulant entre la taxation définitive et le paiement de l'impôt, ne produit un effet fiscal réellement acquis qu'après de longs mois, voire jusqu'à deux ans. Au sujet des impôts conjoncturels, éléments que nous tenons à évaluer avec prudence, ils sont supérieurs au Budget mais inférieurs à ceux dont on a bénéficié en 2013.

Lors de la présentation, en décembre 2014, du Budget 2015, un extrait de la statistique cantonale 2012 avait été projetée, relevant le produit de l'impôt sur les personnes physiques, dans l'ordre décroissant ; ayant ressorti le revenu par contribuable pour les Communes gruériennes de plus de 1'000 contribuables, il était constaté que Broc était largement en-dessous de la moyenne cantonale, et même celle du district ; Broc se situe par exemple à 67 % du produit des impôts perçue par la Ville de Bulle.

La **Charge financière** totale pour 2014 se monte à Fr. 933'000.-, en augmentation par rapport aux éléments comparés. Le bon état de la trésorerie diminue la dépendance en matière de crédit. Par contre, l'augmentation des investissements se traduit par un accroissement des amortissements, amortissements que nous avons également accélérés en raison des bons résultats.

Le résultat financier du **Patrimoine**, excédent de recettes se montant à Fr. 25'000.-, n'appelle aucun commentaire particulier. 2015 verra d'importantes réparations au bénéfice du chalet de Pouttes-Paluds-Dessous, réparations couvertes par des provisions constituées en 2014.

L'état récapitulatif de l'ensemble des **Résultats** révèle que les revenus réguliers ont progressé, en 2014, de 6 % par rapport à 2013, et les charges de 3 %. L'excédent bénéficiaire de Fr. 2'276'000.- a permis de créer notamment une réserve de Fr. 1'738'000.- dans la perspective de l'édification d'un bâtiment communal polyvalent. A fin décembre 2014, cette réserve se monte à environ Fr. 3'500'000.-.

Quant au **Bilan au 31 décembre 2014**, il paraît utile de l'analyser essentiellement sous l'angle de l'évolution de l'Endettement et du Passif dans sa globalité. En matière d'endettement, analysé sur une période de cinq ans, celui en liaison avec la logistique communale a diminué de 60 %. Tout normalement, les emprunts se rapportant au secteur des eaux a progressé, mais seulement de 4 %. Dans sa totalité, cet endettement s'est réduit de 36 %.

Dans son rôle économique, le **Passif**, révélateur de la dépendance financière d'une institution, mérite une analyse à lui seul. Le montant des provisions et réserves, Fr. 5'557'000.- à fin décembre 2014, permet d'anticiper des pertes et dépenses futures ; elles représentent près de 37 % du total du Bilan. Quant aux fonds propres, facteur d'équilibre bilanciel, ils se situent à 54 % du Passif réel.

En matière d'investissements, il paraît utile de présenter un état faisant la relation entre la somme des objets budgétisés et acceptés par l'Assemblée, et les coûts réels finaux. Cet état, retraçant l'historique depuis 1999, révèle que pour ce qui est des dossiers parachevés, les coûts effectifs globaux sont identiques à ceux budgétisés, malgré un dépassement dans la sécurisation des routes, souvent l'ouverture d'un chantier donne l'occasion d'effectuer des travaux connexes dans une démarche de rationalisation, et une subvention non accordée dans la construction du dernier pavillon scolaire. Il reste encore à parachever des travaux évalués budgétairement à Fr. 9'303'000.-.

Monsieur le Syndic donne la parole à l'assistance.



Monsieur Benoît Allemann demande la signification de la *provision pour débiteurs douteux*. Monsieur William Horner précise que celle-ci est destinée à couvrir les risques de non-paiement. Elle fonctionne en fait comme correctif d'actif. Celle figurant au Bilan du 31.12.2014, Fr. 480'000.-, tient largement compte des risques évoqués.

Monsieur Salvatore Lombardo, qui habite à Broc-Fabrique à la Rue Nestlé 61, s'étonne, au regard du résultat positif des comptes 2014, de l'affirmation qui lui a été faite récemment sur l'état plutôt négatif des finances communales. Lors des travaux sur l'éclairage public à Broc-Fabrique proche de son habitation, deux candélabres ont été ôtés et n'ont pas été remplacés. Le Groupe E lui a répondu que la Commune ne pouvait plus financer ces points lumineux, faute de moyens. Actuellement deux trous subsistent depuis une année et il se pose également des questions sur la sécurité aux abords de cet endroit, mais également sur les routes de Broc-Fabrique. Il demande le rétablissement de cet éclairage.

Monsieur Alain Jan lui répond qu'il ne s'agit pas d'une question financière ; les travaux qui ont été entrepris ces dernières années sur l'éclairage public visent à mettre aux normes les installations du village. Dans le secteur de Broc-Fabrique, un seul point lumineux a été supprimé ; il s'agit de celui à proximité du *Tombage*. En effet, pour le mettre aux normes, il aurait fallu réaliser un forage dirigé sous la Jogne, alors qu'il n'a pas été jugé nécessaire de le garder.

Monsieur le Syndic relève que lors des dernières assemblées communales, des informations ont été données sur le remplacement de l'éclairage. De plus, la presse a dernièrement informé la population sur la nouvelle destination de la gare de Broc-Fabrique qui sera l'un des terminus du RER. Actuellement, ce projet est en phase d'étude et les abords de l'usine Nestlé seront aussi examinés. La problématique de la circulation à Broc-Fabrique sera ainsi évaluée dans le cadre de ce projet qui en donnera le rythme. Une étude parallèle ne saurait être engagée pour l'heure. Concernant la question de Monsieur Lombardo, au sujet des candélabres, il lui sera répondu formellement.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic invite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ces comptes 2014, sur la base du rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Cuennet Sàrl) et propose à l'Assemblée de les accepter.

Soumis au vote, les comptes 2014 de la Commune de Broc présentant un excédent de recettes de Fr. 506'161.37 sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3. PLANIFICATION FINANCIERE 2014/2018 - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Victor Hugo considérait « l'avenir comme un fantôme aux mains vides, qui promet tout et qui n'a rien ! », relève Monsieur le Syndic. Il faut bien, au niveau d'une gestion d'une Commune, que ces mains vides puissent s'ouvrir vers quelque lumière, éclairant au mieux notre avenir financier. Répondant aux exigences de la Loi sur les Communes, un travail de prospective et de réflexion a permis toutefois d'apporter la vision la plus vraisemblable possible de ce que sera demain.

Il cède la parole à Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances.



Si les Communes sont astreintes légalement à chiffrer leurs revenus et leurs dépenses dans un futur finalement assez lointain, ce n'est toutefois pas le cas des entités partenaires dont les coûts de fonctionnement et d'investissement sont pris en charge par le dernier maillon de la chaîne, les Communes précitées. Le résultat de cette spécificité paradoxale est que nous ne savons nullement à quels taux vont progresser les charges liées qui forment plus de 50 % des coûts globaux.

La bonne situation financière à fin 2014 provient notamment de l'apport substantiel de produits conjoncturels, donc non pérennes. A mettre en évidence que les impôts constituant notre viatique, soit 85 % des recettes totales, ne vont progresser que de 6 % durant les cinq prochaines années, selon nos estimations.

Dès lors, en matière de **revenus**, les prévisions tablent sur une évolution qui semble réaliste, compte tenu de la stagnation historique des impôts en provenance des personnes morales.

Quant aux **charges**, leur essor est surtout sensible auprès des secteurs de l'enseignement, particulièrement avec l'ouverture d'un troisième CO, et dans le large domaine social.

On doit constater la persistance défavorable d'une dichotomie négative entre les revenus et les charges, la tendance évolutive des uns, soit les revenus, ne suit pas celle des charges.

L'écart croissant ainsi révélé, entraîne *de facto* une détérioration du cash flow, soit la marge d'autofinancement permettant de consolider, voire de développer en vue de d'investissements futurs, la situation financière de la Commune. L'on doit dès lors constater que, selon nos prévisions, cette situation pourrait nous préoccuper à l'horizon 2017/2018. Ce qu'il est possible d'affirmer actuellement c'est que le Conseil veillera à anticiper tout scénario susceptible de mettre en danger nos finances.

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, pour la lecture du message de la Commission à propos de cette planification relevant le côté réaliste de l'analyse ; les conclusions sont conformes aux données disponibles. Elle révèle un équilibre précaire entre les recettes et les charges qui nécessitent une évaluation toujours plus pointue à réaliser par le Conseil communal, concernant l'établissement des budgets et la gestion des dépenses. Cette planification doit être dynamique et remise à jour régulièrement au moins une fois par année, comme le prévoit la Loi sur les Communes.

Au terme de ces points traitant des finances communales, Monsieur le Syndic remercie Monsieur Horner, le Caissier communal - Jean-Pierre Leu – pour leur travail attentif, ainsi que la Commission financière.

4. DIVERS

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Monsieur le Syndic annonce que le traditionnel ramassage annuel des encombrants et du vieux papier est prévu le mercredi 1^{er} juillet 2015, de 7 heures à 12 heures. Un avis à la population sera adressé par tous ménages en temps voulu.

COMMEMORATION DE BROC 1515-2015

« Si je vous dis 1515, la première chose qui vient à l'esprit de tout un chacun est la fameuse bataille de Marignan qui vit les troupes suisses, vénitiennes et françaises s'affronter, mais... peut-être ne le saviez-vous pas... », relève Monsieur le Syndic ; 1515-2015 va, en effet, marquer le 500^{ème} d'un événement concernant plus particulièrement le village de Broc. En effet, le 1^{er} mai 1515 est la date du premier texte officiel faisant état de la tenue d'une assemblée de citoyens probes et de la nomination de deux syndics dans notre Commune. Cette date-anniversaire de la genèse de la Commune sera fêtée de manière plus concrète, lors des festivités du 1^{er} août 2015.



OBLIGATION DE TENIR LES CHIENS EN LAISSE EN FORET

Monsieur Claude Cretton, Vice-Syndic, rappelle l'information du Service cantonal de la forêt et de la faune aux détentrices et détenteurs de chiens : « Tous les chiens ont besoin de s'ébattre régulièrement en plein air. Cette dépense physique est nécessaire à leur bien-être. Il ne faut toutefois pas oublier que tous les chiens, même les plus petits, ont un instinct de prédateur et sont susceptibles de s'attaquer aux animaux sauvages. Les dégâts peuvent être particulièrement graves au printemps, période de reproduction de la plupart des espèces de mammifères et d'oiseaux sauvages. Les petits sont souvent bien cachés dans la forêt, dans les fourrés, mais les chiens les repèrent facilement grâce à leur odorat très développé. Renardeaux, faons et oisillons constituent ainsi par exemple des proies faciles et incapables de se défendre ou de s'enfuir. Tenir son chien en laisse est le seul moyen sûr pour l'empêcher de parcourir la forêt et d'y déranger les animaux sauvages. Le Service des forêts et de la faune rappelle donc à toutes les détentrices et tous les détenteurs de chiens qu'ils doivent, conformément à l'art. 49 du Règlement sur la détention des chiens (RDCh), tenir leurs chiens en laisse en forêt du 1er avril au 15 juillet. »

CSPi GREVÎRE - PRESENTATION DU NOUVEAU VEHICULE TONNE-POMPE A LA POPULATION

Monsieur Claude Cretton poursuit avec une information sur le Corps de sapeurs-pompiers intercommunal Grevîre, regroupant les Communes de Broc, Botterens, Gruyères et Le Pâquier : le nouveau véhicule tonne-pompe a été réceptionné ; il correspond aux nouvelles normes FriFire et les sapeurs-pompiers s'y familiarisent actuellement par divers exercices à travers le village notamment. Il sera présenté à la population des quatre Communes partenaires le vendredi 26 juin 2015, dès 17 heures, sur la Commune du Pâquier, au lieu-dit « En Sautau ». A cette occasion, des ateliers feu seront présentés et un verre de l'amitié sera offert en fin de manifestation.

CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD)

Monsieur Laurent Comte, Conseiller communal en charge du projet, relève que la centrale de chauffe est en fonction depuis le mois de février. Le premier bâtiment raccordé a été l'Administration communale. A ce jour, dix bâtiments se chauffent grâce au CAD pour une puissance de 250 kWh. Quarante bâtiments seront raccordés durant l'hiver 2015-2016 pour une puissance totale de 1500 kWh. Le système de récupération d'eau de la centrale a subi une surpression due aux récentes et abondantes précipitations engendrant l'inondation du bâtiment. Le bureau technique RWB Fribourg SA, à Broc, met tout en oeuvre pour réparer les dégâts et éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Une chaufferie mobile a été mise en place à la Rue du Moléson et alimente les bâtiments reliés au CAD dès ce soir.

RAMASSAGE HEBDOMADAIRE DES ORDURES MENAGERES

Monsieur Damien Tomasini constate que l'heure du ramassage des ordures par le camion-poubelles n'est pas le même de semaine en semaine, ce qui engendre le dépôt de sacs parfois après le ramassage et qui peuvent rester sur place durant une semaine, jusqu'au prochain passage ; il précise que cette situation ne le dérange pas.

Monsieur Laurent Comte, Conseiller communal en charge des déchets, prend note de cette remarque et s'enquerra de ce fait auprès de l'entreprise de ramassage pour prévoir des horaires fixes, dans la mesure du possible.



PROJET D'UN BÂTIMENT POLYVALENT (HALLE DE GYMNASTIQUE)

Madame Myriam Scherly, en tant que Présidente de la FSG Broc, demande des nouvelles de ce projet.

Monsieur le Syndic lui répond que la Commission gymnastique formée à l'interne du Conseil communal, par quatre conseillers, est en plein travail : un architecte a été mandaté pour déterminer les sites potentiels et propices à la construction d'un tel bâtiment ; le but étant de trouver un compromis répondant aux besoins des écoles et des sociétés, voire de spectacles. L'évaluation est en cours puisqu'une première présentation a eu récemment lieu ; une séance de travail est agendée. Au niveau financier, les réserves pour ce projet s'accumulent - à ce jour 3.5 millions de francs - ce qui est une bonne base permettant d'engager les moyens nécessaires rapidement, le moment venu. En effet, d'autres charges intercommunales sont attendues dans les prochaines années à venir. Des informations sur l'avancement du projet seront données probablement lors de la prochaine Assemblée communale ou d'une Assemblée communale extraordinaire, si nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic s'adresse aux présidents et aux membres des différentes commissions communales, à l'ensemble du personnel communal, de la STEP et du Foyer « La Rose des Vents », au Conseil paroissial, à sa Présidente, Madame Alexandra Deschenaux et à ses Conseillers, ainsi qu'aux membres du Corps enseignant, à l'ensemble du Corps intercommunal des sapeurs-pompiers, à l'équipe du journal de *LA VIE BROCOISE*, en les remerciant de leur implication et de leur travail pour la cause publique ; mais aussi la Famille Gil pour la mise à disposition de la salle.

Enfin, il remercie ses collègues de l'Exécutif communal pour leur efficacité et leur disponibilité, et souhaite aux participants à cette Assemblée un bon retour dans leur foyer et une belle saison estivale 2015.

Il est 20.50 heures lorsque Monsieur le Syndic lève la séance.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



Stéphane Sudan

La Secrétaire :

Anette Leuzinger